

Parc national de la Réunion

Objectif 14: Concevoir et mettre en œuvre une stratégie d'éco-territoire pour le cœur habité

[...]

- **Mesure 14.2 – Restaurer la place de l'agriculture dans le tissu socio-économique, la consommation locale et l'entretien des paysages**

Rôle de l'établissement public du parc national

- Encourager la valorisation de l'agriculture vivrière et des « circuits courts production/consommation » : alimentation des habitants, structures de restauration, vente directe aux visiteurs...
- Encourager le développement de productions et pratiques adaptées au territoire et favorables aux milieux, paysages et ressources naturelles.
- Reconnaître la qualité des productions : attribution de la marque « Parc national ».

Rôle des communes

Soutenir et encourager l'usage de produits agricoles locaux dans la restauration scolaire des îlets.

Autres acteurs opérationnels

- État (DAAF), Chambre d'Agriculture
- Associations, résidents.

Page 100 de la Charte PNRun

Référence ID de l'article : #2856

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-11 10:46